

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ADDUCTION DE L'EAU POTABLE

De

BOSC-LE-HARD

Exercice 2017

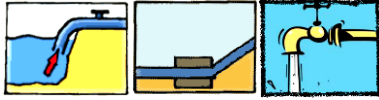
Rapport présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2
mai 2007

Site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

Les indicateurs applicables au service	3
1. Caractérisation technique du service	3
1.1) Organisation administrative du service	3
1.2) Mode de gestion du service	3
1.3) Estimation de la population desservie (D101.1)	3
1.4) Nombre d'abonnés	3
2. Présentation des ouvrages d'eau potable	5
2.1) Descriptif de l'usine de production d'eau potable	5
2.2) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (indicateur de performance P101.1)	5
2.3) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (indicateur de performance P102.1)	5
2.4) L'évolution de la qualité de l'eau	5
2.5) La production	7
2.5.1) Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017	7
2.5.2) Les caractéristiques de la production	7
2.6) Volumes vendus au cours de l'exercice	8
2.6.1) Autres volumes	8
2.6.2) Volumes consommés autorisés	8
2.7) Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	8
2.8) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (indicateur de performance P103.2)	8
2.9) Rendement du réseau de distribution (indicateur de performance P104.3)	9
2.10) Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur de performance P105.3)	9
2.11) Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur de performance P106.3)	9
2.12) Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable (indicateur de performance P107.2)	9
2.13) Indice d'avancement de la protection de la ressources en eau (indicateur de performance P108.3)	9
3. Tarification de l'eau et recettes du service	10
3.1) Modalités de tarification	10
3.2) Le prix du service	10
3.3) Les recettes	12
4. Indicateurs de performance	13
4.1) Les travaux réalisés au cours de l'année	13
4.2) Encours de la dette	13
4.3) Les amortissements	13
4.4) Les projets à l'étude	13
4.5) Actions de solidarité et de coopération dans le domaine de l'eau (indicateur de performance P109.0)	13
4.6) Les impayés et les créances irrécouvrables	14
4.7) Les programmes pluriannuels	14
ANNEXE	
Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine Normandie	16

1. Caractérisation technique du service



1.1) Organisation administrative du service

Le service est géré au niveau communal.

La production d'eau potable de la commune de Bosc le Hard est assurée intégralement par une usine qui permet d'alimenter l'ensemble du territoire communal.

Les missions du service d'eau potable sont :

- ✓ La protection du point de prélèvement,
- ✓ La production d'eau potable,
- ✓ Le suivi de la qualité de l'eau potable produite,
- ✓ Le stockage,
- ✓ L'adduction.
- ✓ La clientèle

1.2) Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation de Service Public par affermage

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- Date de début de contrat : 01/01/2011
- Date effective de fin de contrat: 31/12/2022
- Durée du contrat : 12 années
- Nombre d'avenants : un
- Nature de l'avenant : Adoption du nouveau règlement de service en accord avec les lois dites BROTTES, WARSMANN et HAMON et modification des modalités de règlement des factures d'eau par le consommateur

Nature exacte de la délégation :

La gestion et la continuité du service public de la distribution d'Eau Potable à l'intérieur du périmètre de la délégation, soit :

L'exploitation

- Surveillance et entretien des installations de distribution, de stockage et de traitement
- La réalisation des travaux à la charge du délégataire
- La relation clientèle, gestion des abonnés (accueil des usagers, facturation, traitement des doléances)

La continuité du service

- Mise en place d'un service d'astreinte 24h/24h

1.3) Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 516 habitants au 31/12/2017 (1 516 au 31/12/2016).

1.4) Nombre d'abonnés

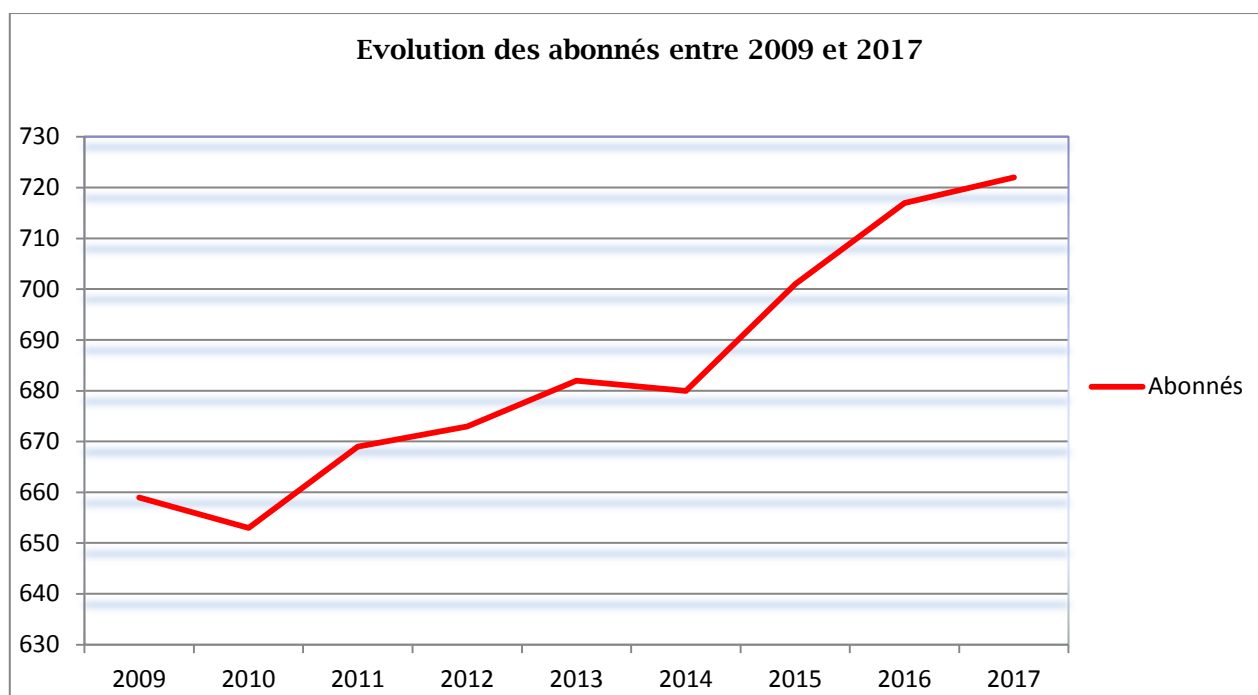
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 722 abonnés au 31/12/2017 (717 au 31/12/2016).

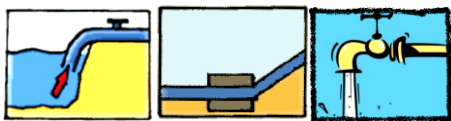
La répartition des abonnés de la commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Dont nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Dont nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Variation en % du nbre d'abonnés entre 2016 et 2017
Bosc-Le-Hard	717	722	711	11	+0.7%

- ✓ La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 36.77 abonnés/km au 31/12/2017 (34.2 abonnés/km au 31/12/2016).
- ✓ Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,08 habitants/abonné au 31/12/2017 (2,2 habitants/abonné au 31/12/2016).
- ✓ La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 73 m³/abonné au 31/12/2017 (72 m³/abonné au 31/12/2016).



2. Présentation des ouvrages d'eau potable



2.1) Descriptif de l'usine de production d'eau potable

Dénomination du point de captage	Coordonnées (Lambert 93)	Capacité de production	Date de l'autorisation déclaration d'exploitation	Type d'exploitation
Captage de Bosc-le-Hard	X = 516.85 Y = 214.95 Z = +157	365 000 m ³ /an	25/01/2011	Affermage

Prélèvement sur les ressources en eau

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m3	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m3	Variation en %
Captage de Bosc-le-Hard	Eaux souterraines non influencées	20m3/h	67 627	69 265	+2.43%

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

2.2) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (indicateur de performance PI01.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

100 % des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie étaient conformes lors de l'exercice 2017.

2.3) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (indicateur de performance PI02.1)

75% des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques étaient conformes lors de l'exercice 2017.

Au cours de l'année 2017, 3 prélèvements sur les 12 effectués se sont révélés non conformes sur au moins un paramètre recherché, ici un pesticide, l'ESA METAZACHLORE.

Les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risques pour la santé.

Toutefois, des actions doivent être menées pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides, par la commune et dans le cadre de l'animation BAC.

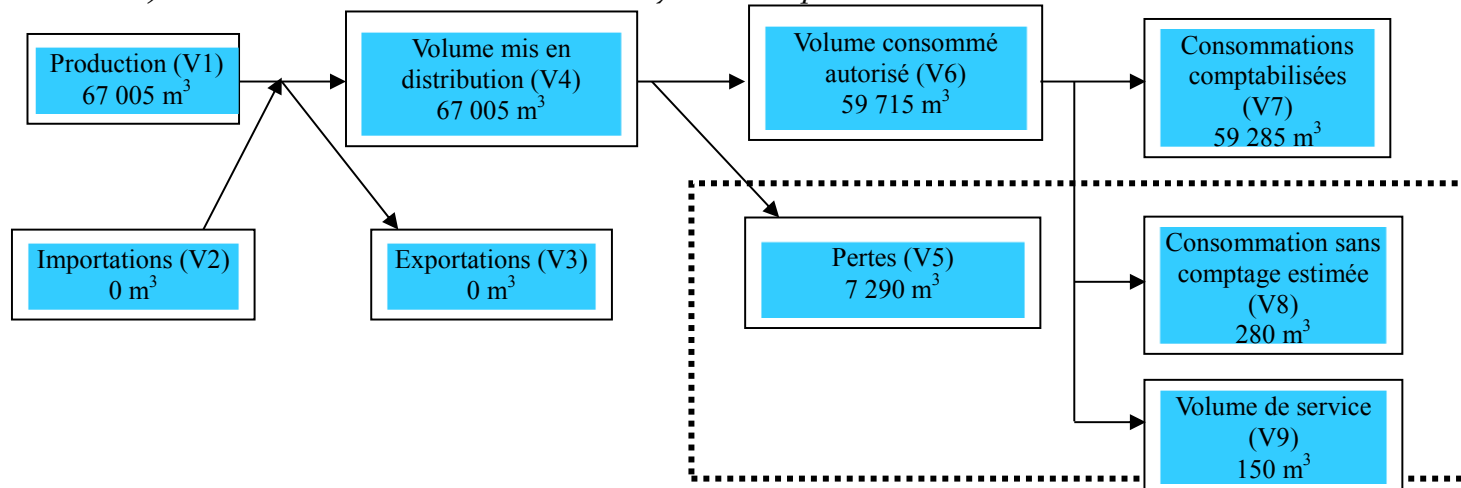
2.4) L'évolution de la qualité de l'eau

Avant 1980, le PVC était principalement constitué de Chlorure de Vinyle Monomère. Cette substance est depuis classée comme cancérigène. Un seuil limite a été déterminé (0.5µg/L). Toutefois des dépassements de cette norme peuvent être observés dans des secteurs à faible débit d'eau. Aussi, la plupart des Agences Régionales de Santé (ARS) appliquent une stratégie d'échantillonnage sur les canalisations considérées comme à risque.

Véolia a ainsi engagé des recherches sur les CVM depuis quelques années et comme les années précédentes, toutes les analyses réalisées au cours de l'année 2017 soit par l'ARS, soit par Véolia se sont révélées conformes.

2.5) La production

2.5.1) Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



2.5.2) Les caractéristiques de la production

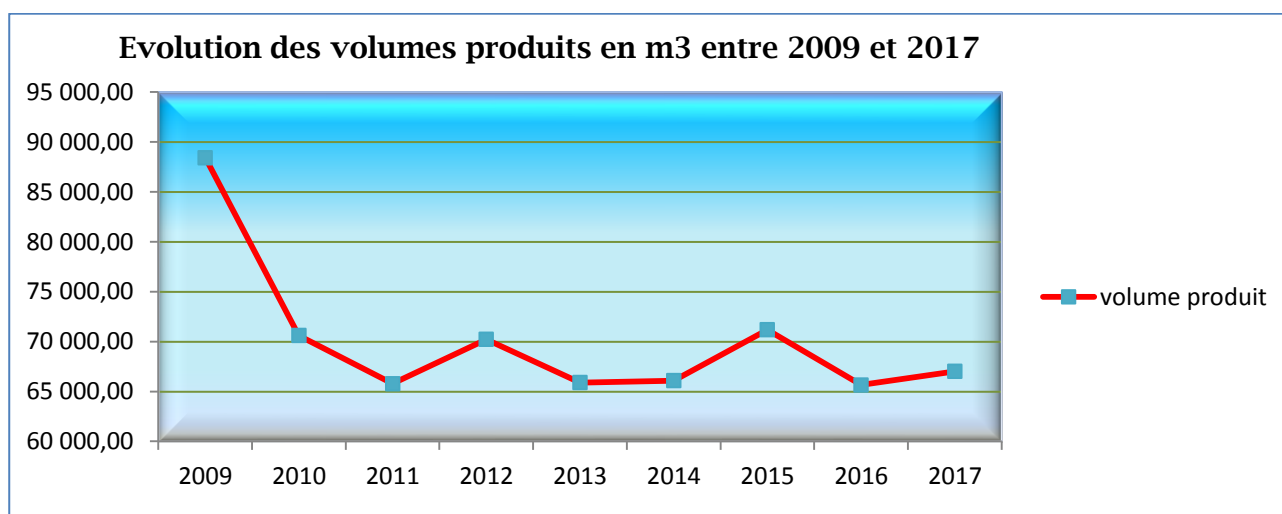
Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
BOSC-LE-HARD	Chlorique

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple). Sur la collectivité, les volumes prélevés correspondent aux volumes produits.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
CAPTAGE de BOSC-LE-HARD	65 650	67 005	+2.07%	60%

Evolution des volumes produits :

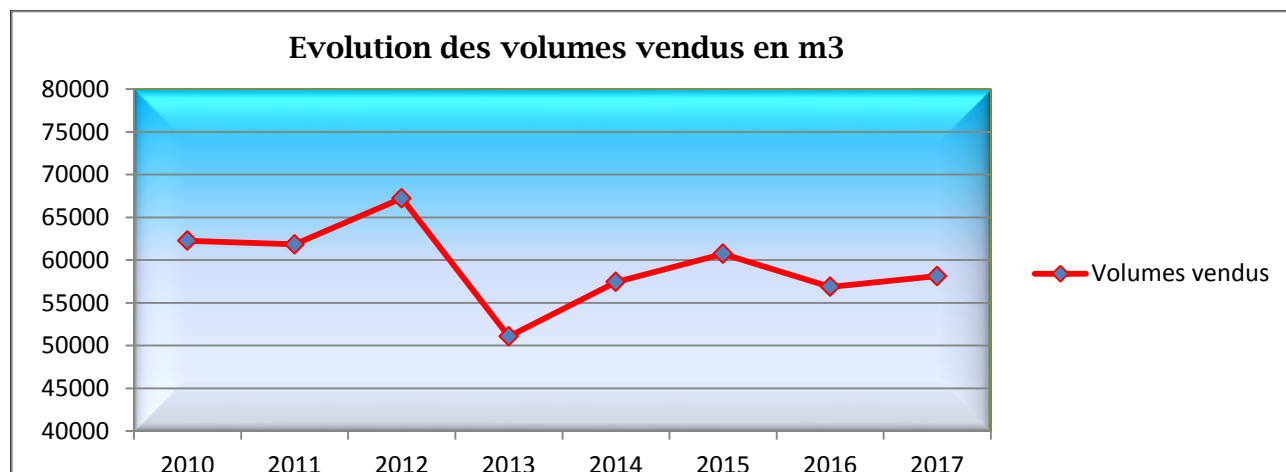


Entre 2009 et 2011, le volume produit au captage de Bosc-le-hard a connu une baisse significative de 25.3%. Puis une certaine stabilité entre 65 000 et 70 000 m³ produits par an.

2.6) Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	54 949	56 049	+2%
Abonnés non domestiques	1 920	2 074	+8%
Total vendu aux abonnés (V ₇)	56 869	58 123	+2.2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



En 2017, la consommation globale sur la collectivité, est de 73 m³/abonnement/an. Il faut savoir que le ratio national de référence est de 120 m³/an, soit une différence conséquente de -40% sur la commune. (72 m³/abonnement en 2016).

2.6.1) Autres volumes

	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	280	280	0%
Volume de service (V9)	150	150	0%

2.6.2) Volumes consommés autorisés

	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	58 253	59 715	+1.6%

2.7) Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Longueur des réseaux appartenant à la commune de Bosc le Hard :

Linéaire du réseau d'adduction	21 220 mètres	+1.5%
--------------------------------	---------------	-------

L'augmentation du linéaire de réseau est consécutive à la construction du lotissement des Mésanges sur la commune.

2.8) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (indicateur de performance PI03.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par Arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et

avec les conditions suivantes : ➔ Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

➔ Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La commune de Bosc le Hard dispose des éléments suivants, à partir desquels l'indicateur P202.2 a été calculé

Descriptif	Points Acquis
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur de volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10 points
existence d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement des réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du Code de l'Environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5 points
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définies en application du V du même Code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	15 points
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié au moins du linéaire total des réseaux est renseignée.	13 points
Le plan précis des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10 points
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	10 points
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	0 points
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10 points
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10 points
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	10 points
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations programme détaillé assorti d'un estimatif sur au moins 3 ans)	0 points
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 points
TOTAL	93 Points

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est de 93 points.

Jusqu'en 2014, le taux était faible (environ 50 points) ce qui était essentiellement dû au fait que VEOLIA n'avait pas pu répertorier les travaux faits sur le réseau de la commune depuis la construction de la première canalisation d'eau potable. En 2014, nous avons donc fait des recherches sur les travaux réalisés depuis 1932, date de la construction du premier forage de la ville.

Ces recherches nous ont permis de dater et d'établir les longueurs, les diamètres et les matériaux de chaque canalisation, et ainsi de doubler les points requis pour cet indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service.

2.9) Rendement du réseau de distribution (indicateur de performance PI04.3)

Lors de l'exercice 2017, le rendement du réseau de distribution d'eau potable de la commune de Bosc le Hard est de 89.1% (88.7% en 2016)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

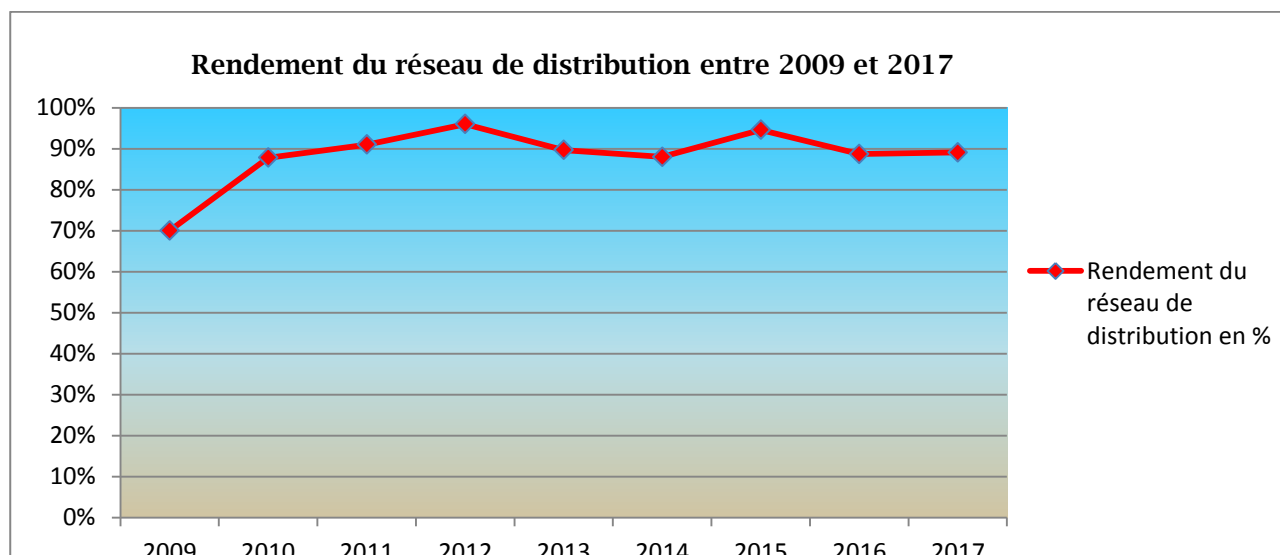
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

	Exercice 2016	Exercice 2017	Variations
Rendement du réseau en %	88.7%	89.1%	0.45%
Indice linéaire de consommation en m ³ /j/km*	7.5	7.71	2.8%

*volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement/longueur de canalisation distribution/jours dans l'année

Ce tableau illustre l'évolution du rendement du réseau de distribution sur la commune de Bosc-le Hard



2.10) Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur de performance PI05.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Lors de l'exercice 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés du réseau de distribution d'eau potable de la commune de Bosc le Hard était de 1 m³ / j/ kilomètres (1.01 m³ /j/ kilomètres en 2016)

2.11) Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur de performance PI06.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Lors de l'exercice 2017, l'indice linéaire de pertes en réseau de distribution d'eau potable de la commune de Bosc le Hard est de 0.94 m³/ jour/kilomètres linéaires (0.95 m³ /jour/ kilomètres linéaires en 2016).

2.12) Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable (indicateur de performance PI07.2)

Lors de l'exercice 2017, le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable était de 0%.

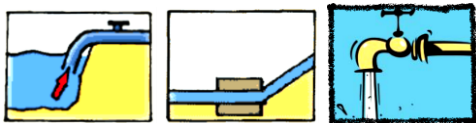
2.13) Indice d'avancement de la protection de la ressources en eau (indicateur de performance PI08.3)

La commune de Bosc le Hard dispose des éléments suivants, à partir desquels l'indicateur PI08.3 a été calculé:

- études environnementale et hydrogéologiques en cours (20%),
- avis de l'hydrogéologue rendu (40%),
- dossier déposé en préfecture (50%),
- arrêté préfectoral (60%),
- arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) (80%),
- arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté (100%).

L'indice pour la collectivité est donc de 60% pour l'exercice 2017

3. Tarification de l'eau et recettes du service



3.1) Modalités de tarification

3.1.1) Part revenant à l'exploitant

Les tarifs d'accès au service applicables par le délégataire

	01/01/2016	01/01/2017	Variation
Frais d'accès au service en HT :	52.03€	52.51€	0.93%
Frais d'accès au service avec pose de compteur en HT:	78.95€	79.68€	0.93%
Frais de fermeture ou de réouverture en HT :	61.14€	61.71€	0.93%

La part de la facture d'eau qui revient au délégataire comporte obligatoirement

- une part proportionnelle à la consommation de l'abonné
- une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Ces deux termes correspondent au coût d'exploitation du service (coût de l'électricité, du traitement de l'eau, des analyses, du service commercial...).

Elles sont fixées contractuellement entre le délégataire chargé d'exploiter le service et la collectivité, le tarif de base est actualisé par application d'une formule de révision prévue au contrat de délégation de service.

3.1.2) Part revenant à la commune de Bosc le Hard

La part de la facture d'eau qui revient à la collectivité comporte

- une part proportionnelle à la consommation de l'abonné
- une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Ces deux termes correspondent au coût d'exploitation du service (coût de fonctionnement du service d'eau et d'assainissement de la commune, et coût de l'investissement soit l'extension, la réhabilitation ou le déplacement des réseaux existants, les travaux et la sécurisation des ouvrages du service,...)

Ces parts sont fixées par délibération annuelle pour ce qui concerne le service.

3.1.3) Part revenant aux organismes extérieurs

Les redevances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les agences de l'eau correspondant aux 6 bassins hydrographiques français qui ont été créées par la loi du 16 décembre 1964. La commune de Bosc le Hard est intégrée dans le bassin « Seine-Normandie ».

L'Agence de l'Eau a pour objectifs de concilier les activités économiques et la protection de l'environnement, de préserver le patrimoine naturel et de rationaliser la gestion de l'eau tant en quantité qu'en qualité au niveau du bassin.

Les redevances basées sur les quantités d'eau prélevées dans le milieu naturel et sur les pollutions produites par les usagers de l'eau, permettent à l'Agence de disposer des moyens financiers pour atteindre ses objectifs.

La TVA pour l'Etat

Le taux de la taxe sur la valeur ajoutée de 5.5% s'applique à tous les éléments de consommation et d'abonnement de la facture d'eau, ainsi qu'aux redevances de l'Agence de l'eau.

3.2) Le prix du service

Le tableau ci-après présente une facture d'eau non assainie calculée au 1^{er} janvier 2018 (consommation de l'année 2017) comparée à l'année précédente (consommation de l'année 2016).

Cette facture a pour objet de détailler la part reçue par chaque organisme et est calculée pour une consommation d'eau de référence d'un ménage définie par l'INSEE soit 120 m³ pour une année.

Seule la partie eau potable est traitée dans cette section.

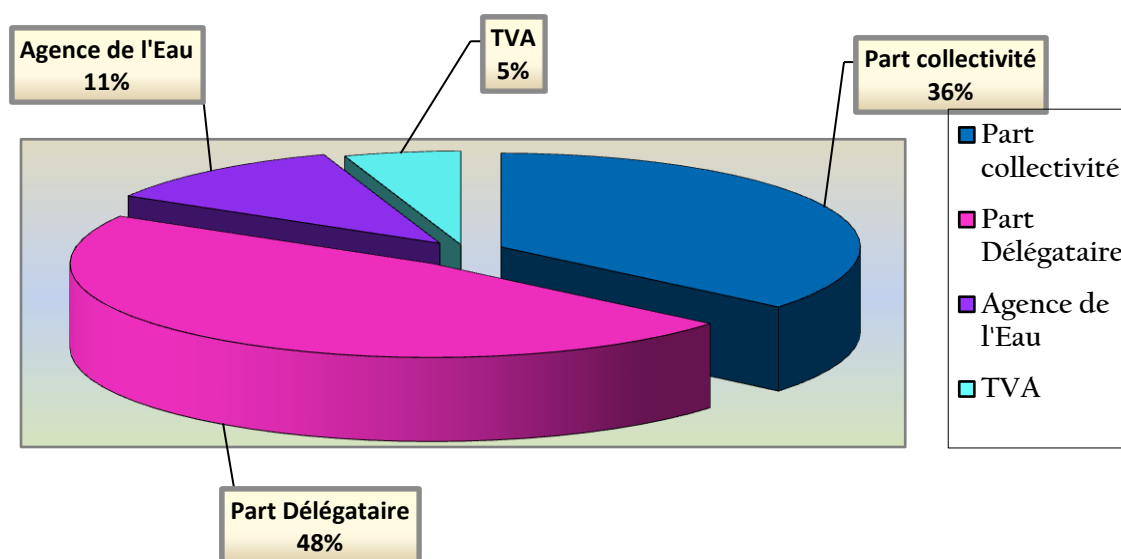
Détail	Base de calcul	Tarif	Montant	
		2017	2016	2017
Abonnement (€ HT/an)	1 unité	36.84€ l'unité	36.84€	36.84€
Consommation (€ HT/m ³)	120	0.8020€ par m ³	94.68€	96.24€
TOTAL Veolia Eau			131.52€	133.72€
Abonnement (€ HT/an)	1 unité	10.00€ l'unité	10.00€	10.00€
Consommation (€ HT/m ³)	120	0.7650€ par m ³	91.80€	91.80€
TOTAL Commune de Bosc le Hard			101.80€	101.80€
Redevance Agence de l'Eau (Préservation des ressources)	120	0,0471€ par m ³	5.65€	5.65€
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0.22€ par m ³	26.40€	26.40€
		5,5 %	14.60€	14.72€
			46.65€	46.77€
TOTAL TTC			279.97€	282.29€

	Montant au 01/01/2017	Montant au 01/01/2018
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.33 €	2.35 €

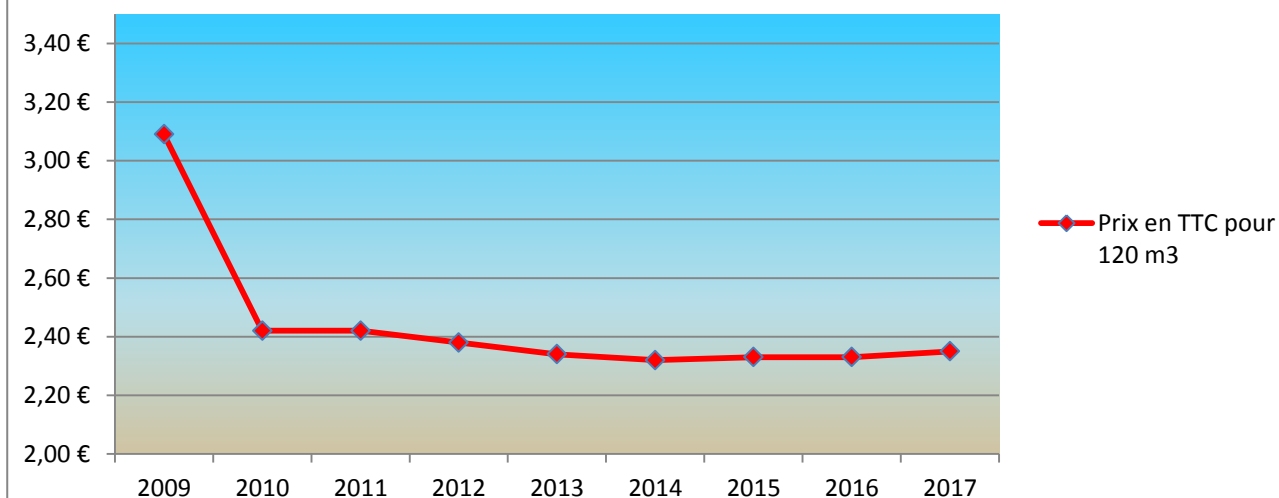
Pour la part assainissement, le coût est de 3.09€ par m3 pour une facture de 120 m3.

Il y a peu de variations de prix entre 2016 et 2017. Il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs de l'eau pour la part de la collectivité, et juste une actualisation très faible des tarifs pour la part du délégataire.

Répartition de la facture type par postes :



Evolution du prix de l'eau selon la facture type entre 2009 et 2017



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle au 01 avril et 01 octobre de chaque année.

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de 58 123 m³/an (56 869 m³/an en 2016).

3.3) Les recettes

Recettes de la collectivité :

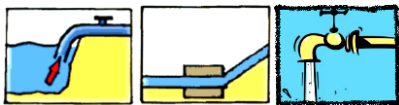
Les recettes détaillées du budget Eau & Assainissement ; La collectivité gère ces deux compétences sur le même budget, nous ne notons ici que les recettes de la compétence EAU :

Les recettes	2016	2017
- Les recettes liées à la facturation d'eau	51 930.46€	50 792.59€
- Les revenus des antennes	5 354.14€	5 380.11€
TOTAL	57 284.60€	56 172.70€

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes liées à la facturation du service	68 248	74 084	8.55%
Collectivité et autres organismes	63 712	74 869	17.51%
Travaux attribués à titre exclusif	4 356	2 710	-37.79%
Produits accessoires	10 416	9 694	-6.93%
Total des recettes	146 732	157 808	46.15%

4. Indicateurs de performance



4.1) Les travaux réalisés au cours de l'année

Objet	Montant des travaux	Montant des subventions	Coût pour la collectivité
Installation d'une purge	1 200.00€	En cours	En cours
Travaux de sécurisation	18 369.60€	7 654.00€	En cours
Zonage d'assainissement	2 910.00€	En cours	En cours

4.2) Encours de la dette

L'encours représente l'ensemble des dettes que la commune de Bosc le Hard doit à ses créanciers, soit : 572 203.65€ € lors de l'exercice 2016 pour les compétences eau et assainissement.

L'annuité de remboursement dévolue à l'exercice est de 44 862.30€ dont :

- 31 181.03 € de remboursement du capital,
- 13 681.27€ d'intérêts.

Le ratio d'endettement pour le service de l'eau potable et de l'assainissement est de 29.74%

4.3) Amortissements

L'amortissement comptable d'un investissement est l'étalement de son coût sur sa durée d'investissement.

Le montant des amortissements lors de l'Exercice est de 99 096.46€ pour les compétences eau et assainissement.

4.4) Projets à l'étude

Afin d'améliorer la qualité du service d'eau potable à l'usager et les performances environnementales de celui-ci, la commune de Bosc le Hard envisage certains projets dans les années à venir.

Libellé du projet	Montant prévisionnel
Etude groupée de sécurisation des captages	9 500 €
Etude de bassin d'alimentation de captage	62 300 €
Renouvellement de canalisation rue Sire de Bosc Rohard	129 400.00€
Extension du réseau AEP rue Gobelaine	6 889.96€

Il reste que le captage connaît de nombreuses intrusions et des incivilités, aussi le délégataire propose la mise en place de lampes halogènes et de détecteurs de mouvements pour les réduire. Ce problème devra faire l'objet de certains investissements lors du prochain budget.

Actuellement l'ARS demande également une meilleure sécurisation des captages, surtout en période de plan Vigipirate. Ces demandes semblent devoir se transformer en obligations sous peu suite à la Directive européenne 2015/1787 puis au projet de directive européenne qui introduit l'obligation notamment des Plans de gestion de sécurité sanitaire (PGSSE)

De même, notre délégataire demande la pose d'une clôture Vigipirate de 2 mètres de hauteur au lieu des 1.5 mètres actuellement en place au réservoir, ainsi que la mise en place d'un évier extérieur pour faciliter les prélèvements de l'ARS.

4.5) Actions de solidarité et de coopération dans le domaine de l'eau (indicateur de performance PI09.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service ; entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du

Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

- *les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).*

L'année 2016, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créances.

35€ ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année

4.6) Les impayés sur facture et les créances irrécouvrables

On observe une augmentation constante des impayés sur factures depuis plusieurs années. Toutefois, on connaît une baisse sur l'année 2017.

Le taux d'impayés était de 2.55% en 2016 et atteint 1.87% en 2017.

Par ailleurs la loi Brottes a modifié les modalités de recouvrement des factures impayées en interdisant le recours aux coupures d'eau dans les résidences principales mais en élargissant les voies légales.

La commune de Bosc-Le-Hard a largement insisté auprès du délégataire tout au long de l'exercice 2015 et continue son action pour réagir rapidement lors des différents accidents de règlement des factures des usagers. Dans son avenant N°1, la collectivité instaure son règlement de service qui modifie les délais de paiement et les pénalités.

4.7) Les programmes pluriannuels

Aucun programme d'ordre pluriannuel et ayant fait l'objet d'une délibération du conseil municipal n'existe sur la commune de Bosc-Le-Hard.

ANNEXE 1